

PRIME HABITATION EN WALLONIE

TOUT CE QUI CHANGE DEPUIS LE 1^{ER} JUIN 2019

Si vous souhaitez effectuer des travaux de rénovation dans votre maison, des primes peuvent vous être octroyées. A partir du **1er juin 2019**, le nouveau système d'octroi des Primes Habitation est entré en vigueur !

VOICI CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR.

01

LES GRANDS PRINCIPES



Les travaux envisagés doivent avoir un impact positif sur la performance énergétique pour pouvoir prétendre aux primes



L'auditeur sera au coeur du processus. Il deviendra un véritable conseiller et la clé d'obtention des primes.



La procédure sera simplifiée. Elle tournera autour du rapport d'audit et sera gérée par un guichet unique

02

ACCÈS AUX PRIMES



Désormais, l'accès aux Primes Habitation sera accessible sans plafond salarial selon un système de coefficient basé sur 5 catégories de revenus.

Revenu annuel	>97.700€	43.200€ à 97.700€	32.700€ à 43.200€	23.000€ à 32.700€	< 23.000€
Coefficient	Primes de base	X 2	X 3	X 4	X 6

Les primes seront également accessibles à des propriétaires qui souhaitent louer leurs biens. Il faudra cependant respecter une grille indicative des loyers en cours d'élaboration.



03

L'AUDITEUR AGRÉÉ



Il est au centre de la réforme. L'Audit Logement sera le passage obligé pour obtenir une prime. Cet audit peut bénéficier d'une prime spécifique jusqu'à 70% du coût !

L'auditeur agréé sera chargé de conseiller, d'accompagner et de calculer l'économie d'énergie.

Il devra également mettre un ordre de priorité des bouquets de travaux à réaliser, ordre qui devra être suivi pour libérer les primes.

Il sera l'expert qui accompagnera les demandeurs tout au long de leurs démarches et jusqu'aux contrôles.

04

COMMENT ÇA MARCHE?



Réalisation d'un audit logement par l'auditeur agréé



Introduction de la demande de prime au guichet unique



Ouverture du dossier de prime global



Paiement de la prime audit (jusqu'à 70% d'intervention)



Réception du rapport d'audit par le demandeur



Réalisation des travaux



Obtention de la prime



Contrôle de l'auditeur

Une fois le rapport d'audit reçu, le demandeur pourra entreprendre les travaux dans l'ordre spécifié par l'auditeur.

Une fois les travaux terminés, les primes seront versées dès que l'auditeur aura transmis son rapport de suivi à l'administration, certifiant que les travaux recommandés ont bien été réalisés.

Les travaux pourront continuer, toujours dans l'ordre, sans complexité administrative.

05

COMBIEN ?

Les montants des primes au logement, resteront identiques à leur valeur actuelle.

La logique des prime à l'isolation va changer : le montant des primes ne sera plus proportionnel à la surface (comme cela pouvait être le cas pour l'isolation d'un toit, par exemple) mais dépendra du nombre de kWh économisés grâce aux travaux.

Plus le gain en performance énergétique sera important, plus la prime sera élevée. La prime de base est fixée à 0,1 euro par kWh économisé.

C'est l'auditeur qui sera chargé de chiffrer cette économie dans son rapport d'audit.

Type de prime	Montant de la prime de base
Primes isolation, revitrage/châssis, amélioration des systèmes	0,10 € par kWh économisé
Pompe à chaleur eau chaude sanitaire	500 €
Pompe à chaleur chauffage	1.000 €
Chaudière biomasse	1.000 €
Poêle biomasse local	250 €
Soltherm (énergie solaire thermique) seul	750 €
Chaudière ou poêle biomasse combiné avec Soltherm en 1 opération	150 % des primes de base respectives
Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) simple flux	500 €
VMC double flux	1200 €
Remplacement de la toiture	6€/m ²
Assèchement des murs	5€/m ²
Assèchement des murs (humidité ascensionnelle)	6€/m ²
Renforcement des murs instables	8€/m ²
Remplacement des supports des aires de circulation d'un ou plusieurs locaux	5€/m ²
Appropriation de l'installation électrique comportant le remplacement d'un coffret électrique	200€

Tableau complet sur le SPW Wallonie Energie SPW : <http://bit.ly/2layjs1>

06

N'OUBLIEZ PAS...



Les travaux doivent impérativement suivre l'ordre des recommandations du rapport d'audit ! Sans quoi, pas de prime.



L'auditeur devient un partenaire sur le long terme et pourra vous guider dans toutes vos démarches.



L'audit est le point de départ nécessaire, avant même de pouvoir entrer votre demande de prime au guichet unique